

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 017-9559/21/BM

■ Renouvellement de l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives sur l'Environnement du Pays d'Aix pour 2021 et paiement de la cotisation MET 21/17541/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Territoire du Pays d'Aix, puis la Métropole Aix-Marseille-Provence, a fait le choix d'adhérer à des associations, acteurs en matière d'Environnement et présentant un intérêt en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE) est un des acteurs majeurs local, depuis 1997, qui contribue au développement des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement et du cadre de vie par l'éducation à l'environnement, l'accompagnement de la Charte Développement Durable du Pays d'Aix, et la participation active aux « Fertiles Rencontres » organisées par la Métropole.

L'association a pour objet de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix.

Elle est également, animateur de la Maison Energie Habitat Climat du Pays d'Aix. Dans ce cadre, elle développe l'information du public et l'accompagnement à la rénovation énergétique ainsi qu'un service d'économiste de flux auprès des communes et des entreprises.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

Elle collabore aussi aux démarches en matière de Développement Durable (Commerce Engagé, jardins partagés, agriculture urbaine...) en organisant la concertation et la contribution des associations d'environnement et de consommateurs qui en sont membres.

En conséquence, au regard de ces éléments, et compte tenu des objectifs poursuivis par cette association en cohérence avec les politiques d'environnement, de la Métropole, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au CPIE du Pays d'Aix pour l'année 2021.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé 25.000 euros pour 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'objet et les objectifs poursuivis par l'association CPIE du Pays d'Aix en cohérence avec les politiques d'environnement de la Métropole 2021.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix pour l'année 2021 et le paiement de la cotisation 2021 d'un montant de 25.000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2021, État Spécial du Territoire du Pays d'Aix (06) en section de Fonctionnement : Chapitre 011, Nature 6281 Fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions
Transition écologique

Amapola VENTRON